

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Fondé en 1904

Directeur :

F. JAFFRENOU "Taldir"

ABONNEMENTS :

payables d'avance

GAULE . . . 1 an . . . 3 fr. 50

ETRANGER . . . 5 —

Avec "Ar Vro" Supplément

GAULE . . . 1 an . . . 5 fr.

ETRANGER . . . 7 —

Tout changement d'adresse sera

accompagné de 0 fr. 50 cent.

en Timbres-Poste.

Ar Bobl

Organe des Intérêts Economiques du Centre de la Bretagne

RÉGIONALISTE --- AGRICOLE --- SOCIAL --- LITTÉRAIRE --- INFORMATIONS & ANNONCES

Bureaux

Avenue de la Gare, CARHAIX

CORNOUAILLES

TARIF des INSERTIONS

payables d'avance

Ann. et Récl. 4^e p. 01. 20 alligne

— 3^e — 0 25 —

Chronique Locale 0 50 —

En Echos 0 75 —

ON TRAITE A FORFAIT

Nos annonces sont reçues par

les Agences de Publicité et à nos

Bureaux. Les manuscrits ne sont pas

rendus.

Gourennadedek Nedelek

135 lur a Briziuo

(Donezon eur Vreizadez 100 lur)

I. — Kenta loden hon-

hour (evid ar Baotred).

a) Eur skrid en brezonek

c'houec'h pajen d'an hirra,

var ar sujed-ma :

« Petra eo eur syndikal

Labour Douar ? »

Pesort talvoudegez en

deuz ?

Penos en em gemer da

zevel unan ? »

Priz 30 lur

b) Displeget ar programm-

ma en brezonek :

Frankiz d'ar greden ;

frankiz d'ar skol ; digreizad-

dek ; gwellaat stal al la-

bourerien (3 pajen d'an

hirra).

Priz 20 lur

c) Eur son vrezonek, 100

rimel d'an hirra, var ar su-

jed-ma :

« Disput etre an Aotr.

Guleysse, depule breton,

hag an Aotr. Doumergue,

minist' an diskadurez, di-

var-benn ar brezonek er

sk'hoi.

Priz 10 lur

II. — Eil loden honhour

(evid ar Merc'hed).

a) Eur skrid en brezonek,

c'houec'h pajen d'an hirra,

var ar sujed-ma :

« Perag e rank eur vam

rad a familh komz brezo-

nek da genta ouz he bugale ? »

Priz 20 lur

b) Eur son vrezonek, 100

rimel d'an hirra, var ar su-

jed-ma :

« Disput etre an Tok hag

ar C'hoeff. »

Priz 10 lur

III. — Teirved loden hon-

hour (evid ar Vugale beteg

16 vla).

Eun dever brezonek da

gonta

« Buez an Tour d'Au-

vergn. »

peder bajen d'an hirra.

Priz 10 lur

IV. — Pederved loden

honhour (Paotred ha Mer-

c'hed). Sujed :

« Disklriet en peder ba-

fen hag en brezonek, pehi-

ni euz an Tri Barz-ma en

deuz rentel, hervez ho sonj,

ar mui servich da Vreiz ?

Ar Gondek — Ar Ville-

marqué — Panch Luzel. »

Kenta priz : Eur « Jard-

nière en Terre de Quim-

per, » roet gant an Aotrou

Henriot-Tanguerey, poder

en Locmaria, a dalvoudegez

20 lur

Eil priz : Leor An Avel

en brezonek, roet ganeomp,

a dalvoudegez

1 skoed

V. — Pemped loden hon-

hour (Paotred ha Merc'hed)

Kontel ped gir brezonek

a zo ebarz Ar Bobl a hirio

ha ped e vo er Bobl euz an

18 a viz Kerzu hag euz ar

25 a viz Kerzu.

20 real

Kenta priz : Eur voutail-

lad « Rhuys hoz Oliviero, »

roet gant an Aotrou Olivie-

ro, marc'hadour gwinn en

Keraez, a dalvoudegez

16 real

Eil priz : Eur voutail-

lad « Rhuys hoz Oliviero, »

roet gant an Aotrou Olivie-

ro, marc'hadour gwinn en

Keraez, a dalvoudegez

14 real

Tride priz : Eul leor Bar-

zaz Taldir, roet ganeomp,

a dalvoudegez

14 real

Alou ha kondisionou

1. — Miret mad ar journal-ma,

rag na vo lakeet roll ar c'hon-

hour nemed var bouma.

2. — Al labouriou a dleo beza

digaset d'eomp a-benn an De

Kenta ar Bloa, termen diveza.

3. — Ar gazeten a vir urz da

hanteri eur priz arc'hant en daou,

mar zo daou labour ken talvoudus

an eil evel egile var an hevelep su-

jed.

4. — Gant al labouriou, e vo red

digas ar Pev ar Bon a vo kavet da

droc'ha divar Ar Bobl euz ar 4,

11, 18 ha 25 a viz Kerzu 1909.

5. — Ar prizioù a vo embannet

ar 15 a viz Genver 1910.

6. — Ar gazeten he devo urz da

voulla ar skridou loreet.

Ar Bobl

Le Séparatisme

Troisième point de vue

Nous recevons d'un lecteur de Guingamp

qui signe Yves du Trieux la lettre suivante

que notre impartialité ordinaire nous com-

mande d'insérer.

Votre journal a bien tort d'insister sur

cette question de Séparatisme Breton.

Assurément, un pays de 3 millions et

demi d'habitants, avec les trois quarts de

ses frontières donnant sur la mer et l'océan,

peut vivre tout seul, et avoir une flotte

puissante de commerce et de guerre. La

question n'est même pas discutable.

Mais laissons-là ce rêve pour le moment.

Dans un siècle nos neveux le reprendront,

cela encore est certain.

Pour l'heure, dis-je, le Séparatisme bre-

ton est une affaire imprudente et dangereuse

qui serait le glas de toutes les libertés

acquises par nous en collaboration avec les

Français.

La Bretagne indépendante, débarrassée de

la tutelle du pouvoir républicain, devien-

drat la proie facile de la réaction, et je ne

crois pas exagérer en disant que la grande

influence dont y dispose le clergé en ferait

un petit royaume genre Portugal.

Les républicains bretons ne se laisseraient

pas faire, et alors ce serait la guerre civile,

et l'impossibilité de gouverner.

Lorsque tous les Bretons seront républi-

cains, c'est-à-dire complètement libres et

instruits, le Séparatisme sera la doctrine

Avant, nous serions leurrés.

Agréez, etc.

Yves du TRIEUX.

Quatrième point de vue

Cette lettre est d'un de nos abonnés fran-

çais qui prétend, lui, que les Bretons et

les Français sont fils de mêmes Gaulois.

J'ai lu avec le plus vif intérêt l'article de

notre correspondant Evan Jill sur le Sépa-

ratisme Breton. Le correspondant d'Ar

Bobl, on peut le dire, ne suit pas les sen-

timents battus, et le point de vue auquel il se

place se distingue, au moins par une incon-

testable originalité. « Les Bretons, dit-il,

« ne doivent pas être séparatistes, mais

« ils doivent, au contraire, attacher à la

« France aux propres destinées de la Bra-

« tagne. » En d'autres termes : Loin de

s'être donnée à la France, la Bretagne doit,

au contraire, se l'annexer.

Une semblable prouesse ne peut être que

le fait d'une race héroïque et ne saurait

être accomplie par les descendants de

fuyards abandonnant leur patrie au mo-

ment du danger ; ce serait autrement de

l'atavisme renversé.

Or, Evan Jill semble manquer un peu de

de logique quand, au cours de son article,

il dit que « les émigrés de la Grande-Bre-

« tagne, pères des Bretons, sont descendus

« au VI^e siècle sur les côtes désertes de

« l'Armorique pour créer, à temps voulu,

« une résistance invulnérable au pouvoir

« nouveau conquérant de la Gaule ; dresser

« devant la Force, devant l'Esprit de Con-

« quête, le droit des nations. »

De si grandes choses ne sont certainement

pas l'œuvre de gens qui avaient fui

devant l'invasion dans leur propre pays et

qui, triste et infime déchet d'une vaillante

nation, n'étaient, ni assez nombreux ni

assez déterminés pour opposer une résistance

invulnérable aux envahisseurs d'un ter-

ritoire étranger. Une œuvre aussi glorieuse

et aussi grandiose ne pouvait être accom-

plie par les « misérables restes d'une nation

bretonne » (Aurélien de Courson, Cartulai-

re de l'abbaye de Redon), ni par des « émi-

« grés que la violence, la misère et les dé-

« sastres de l'invasion anglo-saxonne avaient

« contraints de quitter leur île natale ».

(De la Borderie, Histoire de Bretagne), ni

en un mot, par des bandes de fugitifs dé-

semparés « épaves d'un naufrage » (id.

Les Bretons insulaires) sans exemple dans

l'histoire.

Les héros qui opposèrent le rempart in-

vincible de leurs mâles poitrines aux con-

quérants de la Gaule ne sont autres que

ces Armoricains qui refusèrent la paix que

leur offrait l'empereur Honorius, parce

qu'ils la jugeaient honteuse pour eux, qui

contribuèrent à la défaite d'Attila dans la

grande bataille des champs catalauniques,

qui tinrent en respect les Francs de Clovis,

maîtres du reste de la Gaule, et dont les

descendants surent, pendant dix siècles,

maintenir l'indépendance de la Bretagne

jusqu'à sa réunion volontaire à la France.

Ce rôle glorieux ne pouvait être rempli

que par une race forte et indomptée qui,

à ses vertus guerrières et à sa nature che-

valeresque joignait une génération magnani-

me qui lui fit ouvrir les bras à de pauvres

fugitifs chez lesquels elle reconnaissait des

frères malheureux parlant la même langue

et ayant les mêmes mœurs.

Cette noble race est la race armoricaine

donc le nom peu précis emprunté à une

configuration géographique, fut cause qu'on

lui préféra celui de breton que l'on donna

aux populations de la péninsule armoricaine

et qui acquit ainsi un sens plus défini.

Mais, en fait, les Celtes de cette presqu'île

ne sont pas plus bretons pour avoir donné

l'hospitalité à des émigrés de ce nom hos-

pités de leur pays par d'entrepreneurs pi-

rates, que les Celtes de France ne sont al-

lemands, parce que la Gaule a été, aux V^e

et VI^e siècles, conquise par des tribus ger-

maniques que le nom de Francs ont été ren-

dus célèbres. Les Armoricains ont entouré,

en France, d'une auréole de gloire et d'ho-

neur, le nom breton qui sans eux n'aurait

sans doute pas subsisté dans notre

la France, mais bien une conquête partielle de celle-ci par celle-là, conquête méthodique, sociale et pacifique; et j'espère qu'alors, tous les patriotes bretons ne deviendront en vrais descendants de Nomené, ni rêveurs d'un séparatisme absolu et inutile, ni protagonistes d'un unionisme qui aurait pour résultat l'oubli des traditions, mais plutôt partisans d'un accaparement rendu florissant par le trop plein de la population d'où résulterait la prospérité de la Bretagne future.

F. GOURVIL.

On lit d'autre part dans le *Nouvelliste du Morbihan* :

Je crois pouvoir affirmer qu'un des avantages que voyait résulter M. Guieysse de l'admission du breton à l'école, était justement qu'elle annihilerait les rares velléités séparatistes; celle-ci ne serait motivée en effet que par l'hostilité présumée de tout gouvernement français à l'égard de la langue bretonne. Vraiment, la pénétration de jugement de M. le ministre est hors de pair, et son habileté est extrême: il fortifie de tout son pouvoir les tendances même qu'il redoute.

Nous pensons que l'exposé loyal de ces diverses opinions suffit; nous terminerons là le débat.

6^e CONGRÈS de l'Action Libérale Populaire

Le congrès de l'Action Libérale s'est tenu à Paris sous la direction de M. Grousseau, député, assisté de MM. Piou et Plichon, députés.

Le congrès a examiné la situation des fonctionnaires, et a émis le vœu qu'aucun fonctionnaire ne soit inquiété pour avoir manifesté, en dehors du service, des opinions contraires à celle du gouvernement.

La Représentation Proportionnelle a occupé une longue séance. Un vœu est déposé par M. de Gallhard-Bancel, député, « que les associations professionnelles existantes soient consultées sur toutes les lois intéressant leurs professions. »

M. Piou a préconisé l'esprit de conciliation des libéraux en vue des élections prochaines.

Le congrès s'est terminé par un grand banquet.

Pour donner satisfaction à tous ceux qui s'étaient rendus dimanche avenue du Maine, il fallut diviser les convives en deux salles.

Dans la salle principale du restaurant d'Orléans on groupa, en quatorze tables parallèles, neuf cents convives, et dans une deuxième salle, située à l'étage supérieur, trois cents autres congressistes trouvèrent place et banquetèrent sous la présidence de M. Ollivier, député des Côtes-du-Nord, et J. Denais, conseiller municipal de Paris.

Jamais un aussi grand nombre de délégués n'était venu de tous les points de la France.

M. Jacques Piou a prononcé un magistral discours programme: Union religieuse, union politique conforme aux directions de Léon XIII. Respect au régime établi. Liberté pour tous.

ECHOS & NOUVELLES

Les apaches de l'armée

C'est surtout dans les régiments d'infanterie coloniale que les méfaits des soldats apaches ne se comptent plus. Le général de Trantinian, commandant la 3^e division à Brest, ému par les notes de cruautés commises par des coloniaux ivres, vient de faire afficher un ordre du jour flétrissant les apaches des régiments.

Les cartes de visite

Etendant aux cartes de visite sous enveloppe ouverte la mesure qu'il a récemment prise pour les cartes postales, le ministre des postes, par arrêté a décidé qu'on pourra désormais écrire cinq mots quelconques sur une carte de visite, et affranchir l'enveloppe ouverte à cinq centimes seulement.

Par arrêté du 26 novembre dernier les cartes de visite expédiées sous bandes devront être affranchies de 2 centimes et ne contenir que les indications suivantes:

1^o. — Noms, qualités, profession et adresse.

2^o. — Jours et heures de consultation ou réception.

3^o. — En congé, en disponibilité, retraité ou en retraite, plus de formules de politesse ni de vœux.

Les abus du Fisco

Dans une des dernières séances de la Chambre, au cours de la discussion du budget des finances, M. de l'Estourbeillon, député de Vannes, a très heureusement demandé au Ministre la fin d'un abus qui dans maintes circonstances est une cause de gêne pour les cultivateurs.

Cet abus, qui se produit dans une foule de localités, est le suivant: chaque année, lorsqu'il s'agit de faire les mutations, de dresser les feuilles d'imposition, les contrôleurs des contributions directes arrivent dans les communes, prennent les matrices cadastrales, les emportent chez eux pour faire leur travail et les gardent souvent un temps indéterminé. Cette façon de procéder constitue un abus vexatoire

qui en même temps une gêne très grande pour les contribuables.

M. le Ministre des Finances a répondu à la question de M. de l'Estourbeillon qu'il ne faisait aucune difficulté pour déclarer qu'il examinerait les faits qu'il lui a signalés. Si vraiment les agents ont commis des abus ou certaines négligences, les observations nécessaires leur seront adressées.

Le 6^e dîner du Fureteur Breton

Le 6^e dîner du *Fureteur Breton* a eu lieu sous la présidence de Jean Lorédan, l'auteur de *Marion du Faouët et ses Associés*. Dans une allocution très bretonne, celui-ci a conté comment, venu à Nantes à l'âge de 18 mois, il s'était de bonne heure senti attirer par la Basse-Bretagne, qu'il visite et étudie tous les ans.

Le délégué du comité, Léon Durocher, lui a présenté l'hommage des fureteurs, et a félicité Félix Le Dantec, professeur à la Sorbonne, dont on fête le ruban rouge. L'auteur des *Influences Ancestrales*, biologiste doublé d'un celtologue, a vivement incité les convives à recueillir dans le *Fureteur Breton* les anciens noms des plantes, de manière à rassembler les éléments d'une botanique bretonne.

De piquantes communications, relatives à des croyances populaires de la Cornouaille et du Trégor, ont été faites par Paul Sébillot, Ch. Le Goffic, le docteur Antony, Fern. Guéguen, le docteur Le Fur, Pierre Laurent, les peintres Maufra et Duvanel, ont pris part à la discussion. Le menu, qui évoquait l'hôtel du Lion d'Or du Faouët, et la potence seigneuriale des Rohan, avait été illustré par les peintres David-Millet et Duvanel.

Léon Durocher a lu une lettre élogieuse d'Anatole Le Braz, qui, de Rennes, assistait à cette brillante soirée. Des chants celtiques, entonnés par Marc Leclerc, terminèrent le banquet.

Ajoutons que le *Fureteur Breton* vient de faire paraître l'index des quatre premières années, index très détaillé, très minutieux, indispensable pour les recherches rapides, et dont il reste seulement quelques exemplaires. Envoi franco, recommandé: 4 fr.

La défense des intérêts bretons

Le groupe de Défense des Intérêts Bretons s'est réuni jeudi dernier, à 2 h. 1/2, à la Chambre des Députés, pour l'élection de son bureau.

Ont été élus: président, M. de l'Estourbeillon, libéral indépendant, député du Morbihan; vice-présidents, MM. Hémon, républicain progressiste, député du Finistère; Lamy, républicain libéral, député du Morbihan; secrétaires, MM. Le Louédec, républicain radical, député du Finistère; Lamy, républicain libéral, député du Morbihan; questeur, M. Pinault, républicain libéral, député d'Ille-et-Vilaine.

Le groupe a ensuite décidé de se réunir le jeudi 9 décembre pour examiner et arrêter les bases de son programme d'action.

ÉGALITÉ devant les Arrêtés Préfectoraux

Monsieur le Préfet du Finistère a tout récemment maintenu un arrêté que son prédécesseur avait auparavant créé.

Cette décision administrative concerne le règlement à suivre dans le Finistère par les conducteurs à pied qui doivent, d'après les prescriptions, se tenir à gauche de leur animal, afin, dit le circulaire, d'éviter plus facilement les accidents au passage des autres voitures.

Cela peut paraître avantageux à quelques-uns, mais nos compatriotes des Côtes-du-Nord ont l'habitude, en général, de se placer à droite, ainsi que de monter à cheval du côté droit, à l'envers des leçons d'équitation que reçoivent au régiment, ainsi que beaucoup de Finistériens et un grand nombre de Morbihannais. De sorte que, souvent, à la limite de ces départements, en pénétrant sur le territoire finistérien, il peut se produire des oublis fréquents. Et, nécessairement, les contraventions, procès-verbaux, prises de bec et autres, interviendront. Le brave Pandre, en conséquence, pour accomplir son devoir répétera: nul n'est censé ignorer la loi.

A mon humble avis, il serait plus sage de rendre les arrêtés préfectoraux moins sujets à controverses. Les Préfets deviennent de véritables seigneurs féodaux en improvisant des prescriptions extralégales, ordonnances et règlements à loisir. Je sais bien qu'on n'arrivera jamais à contenter tout le monde et son père. Pas davantage que si à son tour, il prenait fantaisie à Monsieur le Préfet des Côtes-du-Nord de prendre un arrêté contraire à celui de son collègue de Quimper et interdisant dans son fief aux Finistériens de conduire à gauche. Ce qui, cependant, serait compréhensible, puisque tout voitureur occupant sa voiture se place toujours à droite du siège.

J'ai entendu discuter sur place, à Sizun, par des hommes compétents en la matière (quelques-uns étrangers à la localité) l'arrêté finistérien. Et ils ne s'entendaient guère non plus sur ce point qui renferme bien des inconvénients. Car le Finistérien, en quittant sa région, rencontrera dans les rayons limitrophes des gens placés différemment et les deux rouliers, l'un conduisant à droite, l'autre à gauche, resteront exposés aux chocs malgré leur prudence. De sorte qu'il est évident que l'arrêté précité n'aboutira qu'à une confusion totale entre conducteurs. Il est avéré qu'on laisse à chacun la liberté de voyager à son gré, les mêmes causes engendreraient les mêmes effets; mais au moins ils seraient les uns et les autres sur un pied d'égalité qui supprimerait toutes réclamations s'il survenait des accidents.

En toute justice, pour prévenir les erreurs, il serait de toute nécessité d'établir une loi pour les conducteurs de toute la France. Qu'on la fasse! Mais pourquoi renverser les usages puisque la majorité a l'habitude de marcher à droite. Si l'on intervient les rôles beaucoup deviendront de très mauvais conducteurs.

On a vu au courant du mois écoulé nos courageux défenseurs les gendarmes postés à l'embranchement de la route menant de Plévin à Carhaix, avertissant les passants ayant voiture et cheval de ne stationner que le moins possible en ville aux abords des maisons pour éviter leurs commissions à droite. Cela est très bien et nous devons les féliciter de s'intéresser aux transactions. Mais en revanche, nous trouvons bien incohérents pour les voisins et autres personnes rapprochées du Finistère la circulaire préfectorale sus-citée.

De la part d'un groupe de cultivateurs. LOUIS LE BERRE.

Pensée

L'union des Bretons est aussi à réaliser: le Gorsedd dans sa sphère y travaillera avec succès en groupant autour du vieil idéal celtique, des hommes de tous les partis: son influence ira grandissant, et aura certes une grande part dans cette union.

Paul GUIEYSSE, député de Lorient.

Lettre ouverte à Monsieur Jean Choleau

Paule, le 30 Novembre 1909

A la suite de la lecture de l'article paru la semaine dernière dans votre estimable journal portant comme manchette: *Emigration*, j'avais l'intention de répondre au questionnaire: mais à la question D (1) *Agriculture, Evaluation des terres*, etc; je me suis arrêté parce que la réponse me présente un grand inconvénient.

Je ne sais pas si vous êtes partisan de l'impôt sur le revenu, ne m'occupant nullement des opinions des autres. Mais, ayant parcouru la loi du 31 octobre 1907 traitant de l'évaluation nouvelle des propriétés non bâties, je me garderai bien de tout dévoiler, car cette évaluation, comme chacun le sait, n'a pour objet que de servir d'assiette à l'impôt sur le revenu.

Et les cultivateurs qui vous transmettent une réponse à ce sujet, ouvriers aussi bien que patrons, serviront fidèlement la cause des fonctionnaires qui seront chargés de les taxer; et ils regretteront le fait plus tard, puisque ces employés connaîtront exactement et cela sans se transporter sur les lieux, l'augmentation à ajouter par pièce de terre. Et ils ne craindront pas d'en abuser, comme ils le font déjà en se servant de la loi précitée, art. 3, ainsi que le témoignent toutes les réclamations que les Maîtres reçoivent et recevront encore journellement.

Il se peut que je n'aie pas vu just, mais telle est ma façon de comprendre.

LOUIS LE BERRE.

ECOLE DES HAUTES ETUDES SOCIALES 16, rue de la Sorbonne, 16

La Renaissance Celtique de l'Irlande

Conférences par notre collaborateur l'Évêque Yann Morvan GOBLET

Examineur à l'Institut Commercial de Paris. Les Samedi à 5 h. 1/2, à partir du Samedi 15 Janvier.

- A) L'Action. — 1. Les survivances celtiques de l'Irlande contemporaine (15 janvier). — 2. Le Connradh na Gaedhíge (Ligue gaélique) (22 janvier). B) Les Eléments Sociaux. — 3. Le peuple (29 janvier). 4. Le clergé (5 février). 5. La « société » et le gouvernement (12 février). 6. Les partis politiques (19 février). C) L'Éuvre. — 7. L'enseignement gaélique (26 février). 8. La « recultivation » intellectuelle et sociale (5 mars).

Au Parlement

SÉNAT

Le Sénat a adopté le paragraphe 1^{er} de l'article 1^{er} de la Loi sur les Retraites Ouvrières. Il est ainsi conçu:

« Les salariés des deux sexes, de l'industrie, du commerce, des professions libérales et de l'agriculture, les serviteurs à gages et tous autres salariés qui ne jouissent pas d'une retraite ou n'ont aucun droit à la retraite sur les fonds de l'Etat, des départements et des communes, bénéficiaires, dans les conditions déterminées par la présente loi, d'une retraite de vieillesse. »

A côté de ces lois dont le principe est excellent, mais qui feront de plus en plus, de la grande masse des citoyens des débiteurs et des assujettis du Dieu-Etat, on signale à la tribune des gabegies colossales commises par de haut fonctionnaires aux dépens du budget.

Ainsi l'un de ces mandarins, agent consulaire, s'est fait délivrer sur un exercice clos, une somme pour rapatrier la nourrice de son enfant!

Labour-Douar

Labourlou ar goanv

Muioc'h ma zeomp, evel bep bloaz, ha muioc'h e tostaomp ouz ar goanv; setu perak eo poent en gomerd da zastum kement tra evit an amzer fall.

Ma n'ho puz ket achuet c'hoaz da hada ho touar, an amzer a zo euz ar re vella d'ar poent bloaz-ma evit hen ober, grit buan. Ar greun a zo brema en douar, o veza m'eo klouar an amzer a zo bragezet; diouan a reint heb dale ha muioc'h a ze a nerz o devezo da harpa ouz ar ienen.

E leac'h pa vez hadet divezad, petra en em gav? Ar skorn a faout an douar, ar greun a goll neuze jan domder dleet dezo evit diouan mad, ha pa deu miziou heven ha gouere ho parkou, e leac'h kaout eun eost puill, n'o deuz nemet plouz berr ha pennou ed dister.

Brema eo ive ar poent da zastum er c'hranch kement boued evit ar chatal. N'eo ket pa vezo deut ar skorn, n'eo ket pa vezo goloet an douar gant an erc'h eo e c'haMoc'h kas an anvaled da beuri.

Kredi a reomp, ma zeuz ato eul lezi- rek benag, kazi an holl holl Vretouned en em gmer abred awal'h evit labouriou an diskar-amzer, setu perak e lavaromp kement-na, gant aoun na ve evelato eul lezi- rek benag.

Komzomp eun nebeut euz ar jardiner. Kement louzou douar mad da zibri a vez devey aliez gant ar ienien, setu perak e leir abred ivez ho hada evit ma vezint krenv awal'h da zerc'hel ouz ar skorn. Lakit en douar ar fleur a deu da genta da zigeri; klaskit ar re nerzusa ouz ar riou skarzit mad ar jardinou ha lakit an holl deilou maro en eur bern; labourit ive ar gwez koz ha lakit gwez iaouank en douar.

Evit ar gwez, labour miz du eo ar gwella. Evit ar gwez frouez, pa vez bet tom an hanv, e ve mad lakat ra ganto rag ar ra a deu da laza an amprevaned hag o viou.

Ma'z euz eun amzer c'hleb, tennit da genta ar c'hinvi hag ar c'hroc'h'en fall diouz ar gwez, arag lakat ra ganto.

Al labour-ze great arag lakat ra a ro eun nerz nevez memez d'ar gwez treuta.

En douar pouner ha gleb e leac'h ma krog muioc'h ar skorn, e ve mad, goude beza palaret an douar, hen golo gant teil en dro da droad ar wezen; er c'hiz-ze ar gwez ne deont ket da skourna.

Miz du eo ar gwella miz evit lakat en douar ar gwez iaouank. A daleg an ugent a viz here memez beteg achu miz du e c'haller rang ato beza distroet eur miz arag lakat ar gwez iaouank en douar; setu perak, ma ho peuz distroet an douar e miz du, gorlozit miz kerzu kentoc'h, evit lakat ar gwez iaouank en douar. Mez biken avad divezadoc'h eget miz kerzu, rag re zivezad e ve da c'houde; ar gwez lakeat re zivezad ne grogont ket mad, ha ma ne varvont ket, evel ma c'hen em gav aliez, da viana e kollont eur bloaz ivar o c'hresk.

—o—

Er goan ne vank ket a labour d'an tiek aketuz hag a oar en em denna.

Doura a heller ar foenneier pa vez dous an amzer; mes pa dosta ouz ar skorn eo gwelloc'h dale, peotramant a renker kaout kals a zour da laosker da redek dindan ar skorn.

Er goanv ive e ma ar poent da denna ar broun hag an hesk a ra tor d'ar foen, ha da zizec'ha ar foenneier re c'hleb. E leac'h ma vez tennet ar broenn e ra vad trempa gant mannou kemmesket etouez raz ha ludu.

A rabat lezel james ar c'hezec da gaout riou, nag e red ear ebet, ispisial pa vez bet tom dezo. Ar c'hezec a zo kizidik; ar glao ien ispisial a ra kals a zrouk dezo.

Ar zaout leaz a raio vad dezo kaout gouellien ha dour klouar epad an amzer ien.

Ar boued a gonven ar gwella da rei dezo eo betterabez drailet mesket etouez foen ha plouz drailet. E leac'h betterabez e c'heller lakaat irvin, mes 'rabat rei d'ar zaout leaz, rak blaz fall a roont d'al leaz. Vad a ra lezel ar betterabez pe an irvin drailet etouez ar plouz hag ar foen eun devez d'an nebeuta, arag rei anezo d'al loned; evelse ar plouz hag ar foen a zeu da zoupplaat hag a blij gwelloc'h d'ar zaout: lod a gustum taol dour hero varno hag o lezel eun tam da glec'hi, ar pez a zo gwelloc'h c'hoaz.

Epad ar goanv c'hoaz a renker dorc'hel tom ha seac'h kraou ar moc'h, pere a zo, evel a ouzoc'h, kizidik kenan oc'h ar ienien, kerkouls hag euz ar domder vraz.

Ar moc'h a zreb hag en em gontant brao gant betterabez pe topinambour kriz, mes arabat rei patatez kriz dezo; gwelloc'h eo ho foaza.

GWILLERM.

AN DEMEZIOU

Eurozet e vo:

En hiz pavez Sant Helier, Raouzon, d'an 28 a viz Kerzu, an Aotrou Youn Tillon, studier apotikour, douz Treffly Lannilis, gant an dimezel Valentin Suhard, douz Raouzon. Ar prejoz a vo en Raouzon hag en Brest. Hon gourc'hemennou mad d'e.

AR C'HANVOU

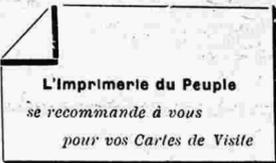
Douaret eo bet en herod Lannhuon d'ar 4 a viz Kerzu an Aotrou Louis ar Rumeur, tad-koz barz Georges ar Rumeur (Matbaliz). Var ar bez, er voad, ar skriv-ma a zo bet lakeot en hon izoz bronzek, gant ar c'hizoller Erwan Hornot:

Er be-man a ziskuz en pouc'h da virviken Koff Louis ar Rumeur 4827-1009. — Padiñ ovlann. Hon c'henglec'har d'o vab-bihan.

Keleier

Kerne-Uhel

KERAEZ



A l'Imprimerie-Papeterie du Peuple

Cartes postales de Noël et du 1^{er} de l'An

Grand choix

DE CALENDRIERS CHROMOS

avec bloc 1910

Cartes de Noël et Jour de l'An. — Pour se procurer des cartes de Noël et du Jour de l'An visiter les superbes collections exposées chez M. Jean Solu, 5, rue Félix-Faure.

Cartes bromure et glacées. — Cartes fleurs, depuis 10 centimes la carte. — Cartes gélatines, fleurs et rubans depuis 0 fr. 30 la carte.

Papier à lettre spécial pour le Jour de l'An, avec fleurs et devises, 0 fr. 10 et 0 fr. 20 la feuille.

Madame JOURDREN prévient sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir des chancelières pour hommes, femmes et fillettes. Elle a également une cinquantaine de paires de caoutchoucs pour fillettes à solder.

Elle voudrait aussi vendre une machine à coudre de cordonnier, ainsi que des formes.

La question de l'eau. — Il se confirmerait que la ville entreprendrait le service d'eau à son compte. La Compagnie des Eaux de Paris aurait offert ses services à la municipalité, il y a quelques mois, mais celle-ci aurait décliné, prétendant qu'elle était déjà engagée avec un ingénieur.

Nécrologie. — M. Henri Croc, fils de notre confrère et concitoyen M. Auguste Croc, libraire, est décédé lundi à 10 heures, des suites d'une longue maladie, à l'âge de 49 ans. Ses obsèques ont eu lieu mercredi.

D'avant cette mort qui le frappe d'un nouveau deuil, nous prions M. Croc et la famille Lemoine d'agréer nos plus vives condoléances.

Enfant brûlé. — Lundi après-midi, la femme Guéguen, rue de Callac, s'était rendue au puits, laissant son enfant âgé de 14 mois assis près de l'âtre. Pendant son absence le feu prit dans la robe du pauvre petit, et le brûla affreusement aux jambes. A son retour la mère put ôter le feu. La vie de l'enfant n'est pas en danger.

Récapitulation de quelques vols imputés commis à Carhaix depuis 1904, par la Bande Mystérieuse. — Le 23 octobre 1904, des voleurs pénétrèrent avec effraction chez M. Corentin Le Corre, et emportèrent 40 livres de pommes.

Dans la nuit du 1^{er} février 1905, le poulicier de M. Dubau est complètement dévalisé.

Le 14 juillet 1905, la nuit, un voleur place chez Veuve Le Razer, débitante, pénètre chez Chevaux, et enlève 50 francs.

Le mardi 1^{er} novembre 1905, à 10 heures du soir, le convoyeur de Loudéac met en fuite un voleur qui tentait de pénétrer au bureau de poste.

Le dernier jour de l'an 1905, les voleurs pénétrèrent à la chapelle Sainte-Anne et à l'église Saint-Trémeur et dévalisèrent les troncs.

Le dimanche soir, 9 décembre 1906, des malfaiteurs s'introduisent par une fenêtre qu'ils brisent dans le débit Mlle Ropars, rue Hollo, et font main basse sur 150 francs et plusieurs bouteilles de liqueurs.

Dans la nuit du samedi 16 février 1907, des voleurs essayent à l'aide d'une pince, de fracturer la porte du bureau de M. Le Bihan, négociant, rue de la Gare. N'y pouvant parvenir, ils tentent de pénétrer chez M. Lancier. Ils n'y réussissent pas, et s'attaquent à la porte de feu M. Eugène Anthoine, rue des Chapaux. Le chien les refoule par ses aboiements. Ils entreprennent alors le cambriolage de la maison Quillou, charcutier, enlèvent un volet, pénètrent dans la boutique, et emportent 130 francs, des liqueurs et des boîtes de conserve.

Le dimanche soir 5 mai 1907, la Bande pénètre dans le couvent des Ursulines et brise plusieurs objets de grande valeur.

Dans la nuit du 18 au 19 mai 1908, elle essaye d'empoisonner le puits du Champ-de-Foire en y jetant des tonneaux d'ordures.

Le 1^{er} juin, les voleurs forcent la porte et pénètrent dans la chapelle du Frot. Ils s'emparent du tronc contenant environ 20 francs.

Aussitôt l'installation de l'électricité, des malandrins brisent des ampoules, coupent des fils, etc.

Jamais découverts! Et nous nous arrêtons-là en 1908, encore n'avons-nous pas cité la moitié!

Les vols les plus récents sont encore dans toutes les mémoires. Inutile, n'est-ce pas, de parler des hurlements, tapages nocturnes, bris de portes et fenêtres, dont les auteurs n'ont jamais été poursuivis. Et l'on en conclura qu'un commissariat de police rendrait à Carhaix des services considérables.

PLONGUER

La grève du Conseil Municipal. — Nous avons interviewé un Conseiller Municipal de Plouguer au sujet de la crise que traver-

se la municipalité. Ce Conseiller fait partie des six opposants.

— Et bien, lui demandons-nous, vous en voulez donc bien à ce pauvre M. Cougard, pour le mettre si mal en point ?

— Nullement, nous fuil-i répondu, ce n'est pas à sa personne que nous en voulons, mais uniquement à sa façon de procéder.

M. Cougard, maire de Plouguez, agit comme si son Conseil n'existait pas. Tout est tramé, mijoté, entre lui et son secrétaire de mairie, les commissions ne sont jamais convoquées, les décisions votées ne sont pas exécutées; enfin, à part ses amis du Conseil, qui sont à 4, nous autres, 6 opposants, nous ne savons rien de ce qui se passe.

— Le public n'est pas informé non plus: jamais à Plouguez il n'est affiché contre la maison commune, dans les délais légaux, d'extraits de séances du Conseil.

— Ce faisant, répondimes-nous, le Maire de Plouguez ne fait comme toutes les autres communes, et les maires de presque tous les petits trous, où l'on ne tient pas à ce que le vulgaire peuple mette le nez dans les affaires de ses dirigeants.

Avez-vous d'autres griefs encore contre M. Cougard ?

— Beaucoup. Sa famille est très nombreuse dans la commune, et de ce fait il existe chez nous un favoritisme que vous voulez bien cesser immédiatement.

— Comme vous y allez ! Mais comment vous y prenez-vous ?

— Nous faisons grève, et nous ferons grève, jusqu'à la gauche. Il sera bien obligé de s'en aller.

— Gardez-vous en bien. Vous seriez rous ! Si vous manquez volontairement et sans excuse à 3 sessions ordinaires du Conseil, votre Maire peut signaler le cas, et vous faire déclarer démissionnaires d'office (article 60).

— N'importe. Ce que nous voulons, c'est de nouvelles élections.

— Mais êtes vous sûrs, une fois démissionnaires, de repasser tous les 6 ?

— Absolument ! — Mais il est probable que nous ne nous arrêterons pas à cette méthode. Nous ferons de l'obstruction systématique, nous refuserons de voter toutes motions et même le budget communal, de cette façon, M. Cougard devra démissionner, ou le Préfet devra dissoudre le Conseil et des élections générales auront lieu.

— Je vois que votre intention est formelle. Vous entendez faire sauter votre Maire, et nommer un autre. Vous demandez, comme dans la fable, un nouveau roi.

C'est peut-être parce que vous estimez que M. Cougard est l'homme de M. Lancelin et que vous ne voulez pas servir les ambitions du Conseiller Général ?

— Nous ne nous occupons pas de M. Lancelin. Nous ne pensons pas non plus que M. Cougard, notre Maire, puisse soutenir ouvertement la politique de M. Lancelin. Encore une fois, nos querelles sont uniquement locales et non politiques.

— J'avoue n'y rien comprendre. Peut-être les habitants de Plouguez y voient-ils clair, mais ce qui vous pend au nez, si votre Conseil Municipal ne peut ni siéger, ni délibérer, c'est l'annexion à Carhaix-Ville.

— Jamais ! s'écria notre interlocuteur. Alors, nous ferions la grève de l'impôt. Nous ne voulons pas vous aider à payer vos dettes.

— Farceur !... Dire que vous êtes là un tas de braves Bretons, d'excellents cultivateurs, à vous chamaille, à essayer de déchaîner des élections nouvelles, histoire de changer de... gouvernement. Vous feriez bien mieux de vous entendre.

Fanch.

— Doctorat. — Nous apprenons que le fils de M. Cougard, agriculteur à Kerampull, M. Yves Cougard, médecin aide-major des troupes coloniales, vient de passer avec succès devant la faculté de Bordeaux sa Thèse de Doctorat en Médecine avec la mention très bien, sur le sujet suivant :

Le cinamome de soude et son emploi dans la tuberculose pulmonaire.

Toute nos félicitations à notre compatriote et ami, ainsi qu'à ses parents.

HUELGOAT

Vente de la mairie ou ancien presbytère. — Dimanche à 4 h. procédé, à la mairie, à la vente de l'ancien presbytère ou la mairie actuelle. M. Le Dillasser s'est rendu acquéreur pour le prix 15.600 francs.

KALLAK

Justice de paix. — Est nommé suppléant de juge de paix de Callac M. Albert Harnay maire de St-Servais en remplacement de M. Kerhervé, démissionnaire.

Kerne-Jzel

KEMPER

Société des Fêtes Quimpéroises. — La société s'est réunie mardi soir salle Autrou. Il reste en caisse 2.500 fr. Des remerciements sont adressés à la municipalité et une commission de propagande est élue, composée de MM. Quillies, hôtelier; Bourchis, esthète; Kerhuél, agent; Gautier, négociant; Quéméré, hôtelier et Cornic, restaurateur.

Le bureau est présidé par M. Garnier, et composé de MM. Lefebvre, Soulières, Le Corre, Cosliou, Goalle, Danielou, Piraud et Simon.

— Assises du Finistère. — Voici les noms des Jurés désignés par le sort pour siéger au cours de cette session qui s'ouvrira à Quimper le lundi 3 janvier prochain, sous la présidence de M. le Conseiller Fretaud, ayant comme accessaires MM. Dufour, juge et Le Scour, juge suppléant au Tribunal de Quimper.

Jurés titulaires

MM. Quiniou, cultivateur, Ploaré; Borgne, propriétaire, Lennon; Le Du, cordonnier, Briec; Ferreo, propriétaire-cultivateur, Plougassou; Poulliquen, peintre, St-Renan; Revéron, propriétaire, Pluvien; Priol, mécanicien, Camaret; Gueneo, cultivateur, Peumerit; Hamon, cultivateur, Taulé; Manchec, propriétaire, Plouigneau; Bignardi, couvreur, Châteaulin; Guyader, boulangier,

Beuzec-Cong; Guy, charcutier, Douarnenez; Carof, industriel, Ploudalmézeau; Le Brun, cultivateur, Pouldergal; Le Gallie, propriétaire, Querrien; Riou, commerçant, Saint-Renan; Volant, propriétaire, Ploumeur; Le Fustec, maire, Lannéanou; Floch, retraité de marine, Plourin; Le Calloch, avoué, Brest; Bleunven, négociant, Plouguez; Kerhoas, ouvrier forgeron, Le Faou; Mathurin, cultivateur, Pleyben; Vaillant, cordonnier, Plouvien; Kerjean, capitaine au cabotage en retraite, Ploudalmézeau; Férézou, cultivateur, Argol; Goarnisson, cultivateur, St-Thégonnec; Le Marié, mareyeur, Concarneau; Jacq, cultivateur, Sibiril; Le Bris, propriétaire, Pont-Croix; Favé, propriétaire, Kernillis; Le Bars, cultivateur, St Cadou Sizun; Thillet, négociant en vins, Lambézellec; Thomas, boucher, Le Ponthou; Hérou, forgeron, Plouénan.

Jurés suppléants

MM. Ficul, Froment, Auffray, Guéneau, Quimper.

PONT-CROIX

Un bon conseil. — L'éclairage électrique a commencé à fonctionner à Pont-Croix, régulièrement à partir du vendredi 3 octobre et ce, de très satisfaisante façon. L'énergie électrique est produite à Pont-Abbé par un moteur à gaz pauvre de 80 chevaux, et amenée à Pont-Croix au moyen de câbles supportés par des poteaux posés à côté de la route. Sur chacun de ces poteaux, il a une inscription ainsi conçue: « Il est expressément défendu de toucher aux fils, même tombés à terre; il y a danger de mort ».

Le propriétaire de l'entreprise d'éclairage, s'imaginant par cette inscription se mettre à couvert, si, par malheur, il arrivait un accident mortel. Certes, en France, il en est été ainsi. Mais, ce monsieur oublie qu'il est en Bretagne; bien plus dans une des plus bretonnantes parties de la Bretagne si bretonnante même que le député, M. Le Bail est obligé d'y parler en Breton pour se faire comprendre de ses électeurs. Qu'en outre, dans ce pays, il y a nombre de gens ne sachant lire que le Breton.

Par conséquent, si le propriétaire exploitant a envie de se faire comprendre des intéressés et d'éviter des procès, le moyen le plus simple pour lui, est de traduire ses affiches en Breton et de les coller à côté des affiches en français.

Br.

KORAY

Vol important. — Le sieur Alain Barré, formier au village de Kerrorret avait chez lui une somme de 790 fr. composée de 7 billets de 100 fr., d'un billet de 50 fr., de deux pièces de 20 francs. Cet argent provenant d'une vente de bétail effectuée à Rospenden d'un porc, vendu à Koray, le 25 novembre. Quand Barré alla à son armoire il constata que la somme onctive avait disparu. Une somme de 7 francs qui se trouvait dans l'autre tiroir n'avait pas été touchée.

Le Brouillard

Plus que le froid, le brouillard est pour les asthmatiques et catarrhiques une cause d'accès douloureux et prolongés. On prévient ces crises en faisant usage de la Poudre Louis Legras. Ce remède merveilleux, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, calme instantanément et guérit progressivement l'asthme, l'oppression, l'essoufflement, le catarrhe et la toux des bronchites chroniques.

Une boîte est expédiée franco contre un mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Leon

MONTRIOLEZ

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Desjars de Keranroué, à l'âge de 65 ans. Le défunt, ancien zouave pontifical, et membre de la Société d'Agriculture, était aussi avec compétence une petite revue mensuelle: Le Bulletin des Syndicats Agricoles de Basse-Bretagne.

BREST

Iachadures ar mac'hagn, heb sterniou na troc'hon. — Ha gouzout a rer pesort gaou a rer diouz unan machagnet, bugel dreist holl, en eur sterna anezan en eur banvek difuskul, mar deo kam pe mar deo c'houezet penn e c'hlin ? Gaou ive lakat da eur plac'h iaouank tort eur c'horset houarn pe plastr; gaout yeri eun troad-botin en eur volez kaled; gaou lakat sterniou dir da eur bugel morzet e ziouhar. Kement-se a zo remejou gwez ha didalvez, ha noazuz peurvuia.

Dre eun doare nevez hervez ar rezon, heb korzet, na sterna, na troc'h an Doktor Salmon, rener ar Skolveur Orthopedik en Canteleu-Lille, (Nord) a bare kemend a zouffr dez gwiadennou kein pe izili, morzadur divrec'h pe diouhar, kamma, paraliz, memprou maro, rem padus, goriou dail.

Dre e soagnou, ar mac'hagn a ia kuit hag an izili a gav c'hoaz tam dre dam perz ha gweonder.

An doktor Salmon a reio kuzul : en BREST, hotel CONTINENTAL, ar sadorn 18 a viz Kerzu. 2359.

— Succès de l'ordre. — Des élections municipales complémentaires ont eu lieu dimanche à Saint-Marco, près de Brest.

Les trois candidats de l'ordre, républicains du centre, MM. Dambreville, Rémond et Kerzéon, ont été élus contre la liste révolutionnaire présentée par les collectivistes.

Treger

LANDREGER

Le Petit Séminaire. — Par décret paru au Journal Officiel du 5 décembre, les immeubles, cours et jardins de l'Ex Petit Séminaire de Tréguier, sont attribués à la Ville.

Swened

GWENED

Mort tragique du président des Assises. — M. Buffé, qui devait présider les Assises de décembre, est mort lundi 6 décembre dans des circonstances tragiques.

M. Buffé avait revêtu sa robe rouge à midi, au Palais. A midi et demie, ne voyant pas venir à la salle, on le rechercha, et on le découvrit au sous sol étendu à terre, et ayant une blessure à la tête.

M. Buffé avait du tomber en montant l'escalier. Il est mort à l'hôtel où on le transporta.

M. Buffé était né à Evran, Côtes-du-Nord, en 1813.

HOUAT

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. l'abbé Ollivéro, recteur de l'île Houat, frère de notre concitoyen et ami Carhaisien M. Ollivéro, négociant en vins.

M. l'abbé Ollivéro, mort à la fleur de l'âge, à 48 ans, était adoré de tous les illiens de Houat. C'était le modèle des prêtres, bon, affable, très au courant de toutes les questions de son temps.

Nous perdons en lui en même temps qu'un abonné de la première heure, un excellent patriote breton, qui aimait son pays et cultivait sa langue, qui publiait lui-même, à l'usage de ses 400 paroissiens, un petit bulletin mensuel auto-copié, Boeh Sant Gellias, où il leur narrait en breton tous les faits saillants du mois. Un vrai petit journal !

Les obsèques de M. Ollivéro, qui était originaire de Sarzeau, ont eu lieu à Saint-Armel et suivies d'une foule nombreuse.

Que Dieu ait son âme, et que sa famille accepte le témoignage de nos plus vives condoléances.

F. J.

HAUTE-BRETAGNE

SAINT-BRIEUC

Assises des Côtes-du-Nord. — Voici la liste des jurés appelés à siéger pendant la première session des Assises des Côtes-du-Nord, Janvier 1910 :

Jurés titulaires

Pierre, cultivateur, Hengoat. Chevalier, notaire, à Lanrelas. Faruel, maître timon, en retraite à Plévenon. Biffard, propr., Brusvilly. Ramonatxo, propr., St-Brieuc. Even, Dinan. Allain, ouvrier cordonnier, Lamballe. Thomas, empl. de commerce, Plestin. Jules Capitaine, propr., Callac. Louis Videlo, commerçant, Glomel. Belon, lieutenant-colonel de gendarmerie en retraite, Saint-Brieuc. Tripiet de Laubrière, rentier, Guenroc. Mahé, commerçant, Mailignon. De La Noue, propr., Hillion. Guillou, marchand de vins, Paimpol. Lorgeré, propr., Guingamp. Carmés, boulangier, Uzel. Robert, rentier, Merléac. De la Moussaye, maire, Le Bodéo. Le Houx, cultivateur, Caninos. Broussais, adjoint, Langourla. Picouays, maire, St-Méloir-des-Bois. Alombert, entrepr., Hénon. Hélar, cult., Lanrodec. Praval, maire, Tréogan. Maillard, maire, Le Hinglé, Gourgand, propr., Corseul. Cadoret, propr., St-Barnabé. Rémon, agent-voyer, Lamballe. Guervilly, cult., Pléguien. Goriay, propr., Plédran. Le Guern, maire, Trébrivan. Jégou, Belle-Isle-en-Terre. Briand cultivateur, Trémereuc. Du Romain, maire, St-Gelven. Prigent, cultivateur, Plourivo.

Jurés suppléants

Guépin. Percevaux. Callennec. Govain, Saint-Brieuc.

LES BRETONS ÉMIGRÉS

PARIS

Nouvelle paroisse bretonne. — On annonce, vu l'extension considérable prise par la Paroisse Bretonne de Paris de M. l'abbé Cadie, la création d'une nouvelle paroisse bretonne, au quartier des Batignolles, sous la direction de l'abbé Morvan. L'église de la nouvelle paroisse sera celle de Saint-Michel des Batignolles.

Tous les 3^e dimanches du mois, à 4 h. 1/2, réunion, rue Saint-Jean.

Pour inaugurer la nouvelle paroisse, une grande militance sera donnée à 2 h. 1/2, Salle des Militants du Davoir Chrétien, 133 Avenue de Clugny, le 3^e Dimanche 16 Janvier 1910.

— La Prévoyance Bretonne. — Le succès des fêtes mensuelles organisées à son siège social, 50, Boulevard de Vaugirard, à Paris, n'est pas près de ralentir, Dimanche dernier dès 2 h. 30 toutes les places étaient prises.

Comment en serait-il autrement, d'ailleurs avec un organisateur tel que M. de Couesnongle, des chanteurs comme Louis Ségalen, des comiques comme Camille Boucher de Landerneau, de spirituels revuistes comme M. et Mme Monthe Quennchen, professeur de piano.

Le poète Henri Richet a récité quelques-unes de ses œuvres.

Une sauterie des plus réussies a terminé cette fête de famille, et l'on s'est quitté en se donnant rendez-vous pour la fête du 26 décembre courant.

M. Alix, le dévoué président de la Prévoyance Bretonne, a compris qu'une Société de secours mutuels ne devait pas se borner à offrir à ses adhérents des avantages seulement matériels. Il en a été récompensé par les nombreuses adhésions recueillies pendant l'entr'acte.

ANGERS

— Triste état social des Bretons d'Angers. — La fête prévue pour le dimanche 12 (Saint-Corentin) a été par suite de circonstances spéciales reportée à fin Janvier (le 23 ou le 30).

Comme je l'ai dit, cette fête est organisée au patronage de la Madeleine, qui est le quartier d'Angers le plus peuplé d'émigrés bretons. Le patronage appartient au Curé de la paroisse de la Madeleine; il est dirigé par 2 aumôniers dont l'un est M. l'abbé Kervella originaire du Finistère.

Loin de moi la pensée de nier la valeur de l'apostolat de l'abbé Kervella, mais de la façon dont il est compris, combien de Bretons peut-il toucher puis

que son œuvre au lieu d'être une paroisse n'est qu'un patronage soumis à la direction effective d'étrangers, qui ne voient pas toujours les gens de Bretagne d'un bon œil. Pour avoir une Paroisse distincte comme celle de l'abbé Cadie à Paris, il faudrait des secours des diocèses bretons. Mais aujourd'hui, les travailleurs bretons, d'après ce que l'on m'écrit, ne fréquentent pas le patronage, pas plus que les Eglises. Ils ont complètement abandonné toute pratique religieuse, aussi bien les ouvriers bretons des usines, que les domestiques de ferme, venus en grand nombre du Morbihan, et qui servent dans les campagnes de la Flèche, Segré et Saumur.

Leurs patrons ne vont pas à la messe. Alors, pourquoi servent et garçons et iraient-ils ? Actuellement et de la façon dont est comprise l'œuvre des Bretons d'Angers, il n'y a donc pas à espérer relever le moral des Emigrés.

L'ouvrier est si travaillé à l'atelier et au syndicat par les idées révolutionnaires et anticléricales !

C'est une mutualité purement bretonne qu'il faudrait à Angers comme il en est à Paris, à Nantes et au Havre; une Association des Bretons, d'où les controverses politiques et religieuses seraient impitoyablement bannies.

Groupez-vous un beau jour à 10 ou 20 : nommez un comité dirigeant : fixez des réunions mensuelles. Au lieu d'aller applaudir les forts-en-gueule de la Bourse du Travail, ce qui ne vous avance à rien — venez au cercle, ou la salle d'auberge que vous aurez choisie pour lieu de rendez-vous. Refaites-vous une conscience nationale, c'est le seul moyen de monter plus haut.

Il y a là une indication pour MM. les Députés qui ont fondé le groupe de Défense des Intérêts Bretons.

F. J.

BULLETIN FINANCIER

Marché très ferme dans son ensemble, grâce à la bonne tenue des bourses étrangères; à New-York, le message du président Taft, a été accueilli assez favorablement. A Londres, on est sous l'impression satisfaisante laissée par la liquidation qui se poursuit dans de très bonnes conditions.

La Rente passe à 99.10. L'Extérieure retrouve le cours de 97.42. Léger tassement des fonds russes; le 5 0/0 1906 revient à 103.70 et le 4 1/2 0/0 à 100.10.

Établissements de crédit soutenus. La Banque de Paris cote 1792.

Société Générale 705.

Banque Franco-Américaine en excellente tendance à 590 francs.

Aucun variation sur les chemins espagnols. Hausse du Métropolitain à 020. Les Omnibus cotent 470.

Sensible reprise du Rio à 1962.

Au marché en banque, les mines d'or et de diamant sud africaines accentuent leur avance.

Obligation 5 0/0 Energie Industrielle se traite à 883.

NOVEL

42 rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

A VENDRE

Occasion Une Machine à TRICOTER à prix très réduits

S'adresser au bureau du journal. 1-4

KERDILÈS, fabricant de meubles à Carhaix, prévient sa nombreuse clientèle qu'il a transféré ses Ateliers et Maison dans l'ancienne Ecole des Garçons, rue des Carmes.

A Louer de suite, rue Fontaine-Blanche à CARHAIX, deux Maisons contigües, avec puits, tour, pouvant servir pour tout commerce.

S'adresser à Vve Joanne BESCOND, à Carhaix. 2-7.

A Louer au 1^{er} mars prochains, rue des Carmes, à CARHAIX, un vaste bâtiment, ayant servi d'imprimerie, pouvant servir de magasin, de dépôt, d'habitation, etc.

S'adresser à M. Pierre COIC, Carhaix. 2-4

Etude de M^e LANCIEN, notaire à Carhaix.

Vente par adjudication publique et volontaire, le dimanche 19 décembre 1909 à 2 heures après-midi, en un seul lot, d'une propriété située à Carhaix, rue Victor-Massé, n^o 5, comprenant :

Une maison composée de deux pièces au rez-de-chaussée, avec une cave souterraine, deux pièces à l'étage et grenier sur le tout; derrière cette maison un refuge à porcs.

On pourra traiter de gré à gré S'adresser pour visiter, aux locataires, pour traiter à M^e LANCIEN.

Mise à prix. 2.500 francs.

Etude de M^e JAUOEN, notaire à Locarn.

A LOUER pour le 29 septembre 1910 Au bourg communal de Locarn Une Maison d'habitation

actuellement à usage de commerce avec écurie et appentis, jardin devant et 23 ares sous verger planté de pommiers de bonne production derrière les dits bâtiments, le tout d'un seul tenant.

S'adresser à M^e JAUOEN, notaire à Locarn.

Etude de M^e BLANCHARD, notaire à Poullaouén

A VENDRE par adjudication publique et volontaire, le Mercredi 29 décembre 1909, à une heure de l'après-midi, en l'étude, Diverses pièces de terre, situées aux dépendances du Bourg de SCRIGNAC, divisées en 11 lots comme suit :

- 1^o J. I. — Parc-ar-leur, labour et pré 1 hect. 24 ares environ. 3.000 fr.
2^o — Parc-ar-goucouc-huella, labour de 70 ares environ. 700 fr.
3^o — Parc-ar-goucouc-neves ou izella, labour de 30 ares environ. 900 fr.
4^o — Ar parc-lann et Ar Parc-biaz, labours de 1 hectare environ. 1.500 fr.
5^o — Ar parc-bras, labour de 1 hectare environ. 1.500 fr.
6^o — Ar parc-corn-bras, labour de 48 ares environ. 800 fr.
7^o — Ar parc-moat, labour et pré de 30 ares environ. 500 fr.
8^o — Prat ou Parc-ar-Borados, pré de 48 ares environ. 1.000 fr.
9^o — Prat ou Parc-an-hent-neves, pré de 48 ares environ. 1.000 fr.
10^o — Ar parc-corn-bian, labour de 48 ares environ. 600 fr.
11^o — Ar voarem-vian, lande de 48 ares environ. 300 fr.

Toutes ces pièces de terre sont d'une exploitation facile, plusieurs bordent le chemin de Scrignac au Guerlesquin.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

Pour tous renseignements s'adresser à M. François Lozach au bourg de Scrignac ou à M^e BLANCHARD, notaire.

Etudes de M^e Henry GASSIS avoué-licencié à Châteaulin, et de M^e POSTOLLEC, notaire à Gourin.

Le dimanche 26 Décembre 1909 à une heure du soir, en l'Etude de M^e POSTOLLEC

Vente par Licitacion

d'Immeubles comprenant : I. La propriété de COSQUER-GORRE, en Spézet,

en 7 Lots sur les mises à prix formant un total de. 7.500 Fr.

II. La propriété de RESTARGOFF, en Spézet,

en 9 Lots sur les mises à prix formant un total de. 8.500 Fr.

III. Une Maison et ses dépendances, au bourg de Spézet,

sur la mise à prix de 3.500 Fr.

IV. Au village de Fell, en Spézet, un Courtill dit 'LIORS-AR-FELL',

sur la mise à prix de 100 Fr.

Pour tous renseignements s'adresser à M^e POSTOLLEC, Notaire à Gourin.

Pour extrait,

H. GASSIS.

1-2.

Etudes de M^e Henry GASSIS, avoué-licencié à Châteaulin, et de M^e LE BOULCH, Notaire à Plonévez-du-Faou.

Vente par Licitacion

en l'Etude de M^e LE BOULCH, Notaire,

le lundi 10 janvier 1910 à une heure du soir,

d'une propriété rurale au village et dépendances de Penohan, en la commune de

Plonévez-du-Faou

comprenant édifices et terres de toute nature.

D'une contenance totale de 13 hectares 50 ares.

Fermage annuel : 800 fr. Mise à Prix. 18.000 Fr.

Pour tous renseignements s'adresser à M^e LE BOULCH notaire à Plonévez-du-Faou.

Pour extrait,

H. GASSIS.

1-3.

Etude de M^e Hubert BOUCHÉ, licencié en droit, notaire à Rostrenon

A vendre de gré à gré Une Belle Propriété</

Plants de POMMIERS, POIRIERS, etc.

Désirez-vous de bonnes variétés de Pommiers produisant tous les ans ?

— Adressez-vous à :

GUERNALEC

Horticulteur Avenue de la Gare, Carhaix (Les jours de marché au haut du Champ-de-Foire.)

Champagne "La Mouette"

Ay, ar 14 a viz Horo 1909.

Lezen var Froderez ar Magadurezou

An ordrenaz a lavar pere eo ar broiou a c'hall rei d'o gwinoù an hano "Champagne" a zo bet sinet gant Penrenor ar Republik. En eur c'hortoz ma vo apliket al lezen-ze, ar varc'hadorion o deuz gwinoù ha d'cho da werz anezan var an hano a Champagne.

Ar prener a nouz urz da ova Champagne gwinoù, euz a bohini an efjou a zo madolezuz. An trukaeh a zo klouveduz. Urz a nouz da c'houlon digant o werzer rei d'ezan eur gwino vammen vad, euz ar Champagne bro ar gwino. E-mesk ar Merkou a ro pob gwinoù hag a zo a vammen wirion, a gallo dreist, ni ho'h all da bourvel ho li' deuz gwinoù Champagne deuz gwinoù an Aot. Herri SAVAT, perc'henn en Ay hag en Mareuil-var-Ay (Champagne bro ar gwino) pere o kavlot on hol Dior mad a vare'hadourion gwino, var an hano a Champagne "La Mouette" Herri, SAVAT, perc'henn en Ay (Champagne) Gwerz a ve gant papronnon : Aour, Gwerz-Glaz, Du hervez oad ha danve ar gwino. En KERARZ, on tier COIC, ha DEBORDES, mar'hadouin gwino.

Euz gwinienn.

Confection de Costumes Bretons

en tous genres ET DE BRODERIES

J. RAVALEC

CORAY (Finistère)

BRAGOU-BRAZ — GUÈTRES

Ceintures Chapeaux Bretons, Chaussures

MACHINES A TRICOTER

de tous systèmes



Facilités de paiement

Apprentissage gratuit

Mme CORBEL

12, rue Gambetta, 12

MORLAIX

Voir les Modèles au Magasin

Le petit manège N°4

TANVEZ

est idéal pour l'action de tous instruments de ferme :

- moulins à pommes..... broyeurs d'ajoncs..... hache-paille..... coupe-racines, etc.

Il est aussi d'un prix avantageux



Demander les Catalogues aux Usines hydro-électriques de la TOURELLE de PONT-EZÉA

Carhaix, Imprimerie du Peuple Le Gérant : Louis GOUVLET.

Henri BAVARD

Dentiste

2, Quai de Léon

MORLAIX

VINS & SPIRITUEUX en GROS

S. PALIERN

GOURIN (Morbihan) M. Paliern, agent général de la Compagnie d'Assurances Le Soleil (Incendie, Vie, Accidents) 44, rue de Châteaudun, à Paris, pour la Haute-Cornouaille (cantons de Gourin, Carhaix, Maël-Carhaix, Rostrenen, Callac, Huelgoat et Châteauneuf-du-Faou), demande des sous-Agents dans chaque commune.

La Compagnie Le Soleil fondée en 1829, est une des plus anciennes et des plus sérieuses. Elle est une de celles dont le chiffre d'affaires est le plus élevé.

Les Meilleurs Vins Blancs d'Anjou

sont ceux de BÉNION-DUPUY Propriétaire-Viticulteur Membre de la Société des Agriculteurs de France.

BEAULIEU (Maine-et-Loire) La barrique logée et franco 130 et 170 fr. La 1/2 barrique logée et franco 70 et 90 fr.

Echantillons sur demande Les crus d'Anjou sont les plus estimés de tous les amateurs de vins blancs.

M. Bénion-Dupuy demande un Représentant sérieux pour la région du Centre-Bretagne. Commission 10 0/0. Il demande aussi un Voyageur. 10 francs par jour, commission 5 0/0. Minimum d'affaires 200 francs par jour.

5000 ... MONTRES ... 5000

Le plus beau et le Cadeau le plus utile à faire et cela pour la modique somme de francs 10.60

Une des plus importantes Fabriques de MONTRES met en vente à titre purement de Publicité, une série de Montres Plates, dernier modèle, et possédant tous les derniers perfectionnements au prix inouï de 10.60. Il suffit d'envoyer un MANDAT de francs 10.60 pour recevoir une Superbe Montre Plate à remonter 18 lignes, en Acier oxydé ou bleu, cadran avec Trolteuse marquant les secondes, le tout dernière nouveauté, et ce qui se fait de mieux à ce jour. Cette MONTRE d'une valeur de 22 francs est offerte aux lecteurs de ce journal à titre de réclame, elle est garantie 3 ans, et elle ne laisse absolument rien à désirer, elle est livrée à l'essai pendant 8 jours, et la maison rembourse tout achat qui ne donne pas pleine et entière satisfaction. Pour la recevoir franco, adresser un mandat de francs 10.60 et un numéro de ce journal, à M. G. MALIVET, 37, avenue de Clichy, Paris. Nous livrons également une très jolie MONTRE de dame, à remonter modèle Louis XV, double cuvette argent, 10 rubis, gravure artistique : prix, 15 fr. 50.

Contre Les Maux de Dentis

Un Remède Instantané, d'une efficacité durable, c'est

Le Sirop Rose Le Parc

3 francs le flacon Pharmacie LE PARC, PAIMPOL et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Refuses toute substitution, car rien ne vaut le "Sirop Rose Le Parc" Dépôt : PHARMACIE BARON, pharmacien de 1ère classe, Carhaix

MANUFACTURE de Faïences Bretonnes

EN VRAIE TERRE DE QUIMPER (Maison Fondée en 1778) Marque déposée I-R Marque Déposée

Faïences communes POTERIES ARTISTIQUES Grés Terres Cuites Spécialités de Graals sur Modèle

Jules Henriot-Tanqueray - LOCMARIA - QUIMPER

RHUY'S du Domaine de SAINT-ARMEL

GRANDE MARQUE J. Menais Fils 19, Place des Lices, VANNES

Avec et après votre café, demandez un Rhuy's Saint-Armel et exigez la bouteille d'origine.

Vins Rouges et Blancs

Rouge : 130 fr. la barrique. Blanc : 100 fr.

Adhémar de MONTEIL PROPRIÉTAIRE - RÉCOLTANT Saint-Etienne-du-Lisse CASTILLON (Gironde)

Pharmacie

P. Ladouce

à QUIMPER

Quincaillerie

A. Tréanton

à Landivisau



LACTINA SUISSE

ALIMENT COMPLET POUR VEAUX & PORCELETS

Médaille d'Argent, Exposition Universelle Paris 1900

Médaille d'Or, Exposition Universelle Liège 1905

Médaille d'Or, Exposition Internationale Milan 1906

GRANDE ÉCONOMIE SUR LE LAIT NATUREL. — 28 ANS DE SUCCÈS

FRANÇOIS BRUNNER, Fabricant — LYON

Usine électrique : Place des Charpenes.

DEMANDE DÉPOSITAIRES POUR CANTONS NON CONCÉDÉS

En dépôt chez MM. Pharmacie P. Baron, à Carhaix

Pharmacie

G. Habrial

à QUIMPERLE

Pharmacie

E. Cheminant

à SI-RENAN

IMPRIMERIE DU PEUPLE CARHAIX

Machines à tirage rapide "Voiron" mues par l'électricité

— Spécialité de Lettres de Mariage et de Deuil —

Imprimés en tous genres — Affiches

BROCHURES — REVUES — CATALOGUES, etc.

Papier d'Emballage blanc et jaune

Papeterie — Cartes Postales — Timbres en Caoutchouc — Reliure

Librairie — Papeterie

Livres de piété en breton (Aviel, Devez kristen), etc

LITTÉRATURE BRETONNE

Vocabulaires — Théâtre — Poésies etc.

OUVRAGES AGRICOLES

Pour légalisation des signatures ci-contre

Evid digerri ho kalon

Goulennit en holl hostaleriou

Eur

C'HOUERO - BOURDEL

Great gant Quinquina ha Gwin koz

Le Meilleur des Apéritifs, à base de Vin vieux

Amer Bordeaux Quinquina

Albert KOPKE-DEMOY, Montmoreau (Charente)

Agent régional : F. POULIQUEN, à MORLAIX

Produits Alimentaires de 1er Choix avec Tickets-Primes

" A L'AIGLE ROYAL "

(Marque Déposée)

Demandez et exigez de votre Epicier de vous fournir

les excellents Cafés Brûlés

Marque à l'Aigle Royal, Qualité Extra paquet Rouge : 0.70 les 125 gr. nets

Marque à l'Aigle Royal, Qual. supér. paquet Argent : 0.65 les 125 gr. nets

Ainsi que les produits alimentaires à l'Aigle Royal, Chicorée, Chocolat, Pâtes Alimentaires, Huiles de table, etc. Ceux-ci sont garantis de toute première qualité vendus sans augment. de prix et accompagnés de Tickets-Primes En vente dans toutes les bonnes Epiceries

FINE REDEMPTOR ET MADÈRE BLANDY

(Spécialités)

ASSURANCES — VIE — INCENDIE — ACCIDENTS

Représentation de Vins et Spiritueux

Paul GOURLAOUEN

Au "Rendez-vous du Marché" — Rue Fontaine-Blanche

Carhaix (Finistère)

LES MALADIES DE LA FEMME

LA MÉTRITE



Exiger ce portrait

Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence et sans oser se plaindre, dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, souvent inefficace.

Ce sont les femmes atteintes de métrite

Celles-ci ont commencé par souffrir au moment des règles qui étaient insuffisantes ou trop abondantes. Les Pertes blanches et les Hé-morragies les ont épuisées. Elles ont été sujettes aux maux d'estomac, Crampes, Aigreurs, Vomissements, aux Migraines, aux idées noires. Elles ont ressenti des Lances-ments continus dans le bas-ventre et comme un poids énorme qui rendait la marche difficile et pénible. Pour guérir la MÉTRITE la femme doit faire un usage constant et régulier de la

JOUVENCE de l'Abbé Soury

qui fait circuler le sang, décongestionne les organes et les cicatrise, sans qu'il soit besoin de recourir à une opération.

La JOUVENCE de l'Abbé Soury agit sûrement, mais à la condition qu'elle sera employée sans interruption jusqu'à disparition complète de toute douleur. Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'Hygiène des Dames (1 fr. 25 la boîte).

Toute femme soucieuse de sa santé doit employer la JOUVENCE à des intervalles réguliers, si elle veut éviter et guérir la Métrite, les Fibromes, les mauvaises suites de couches, les Tumeurs, Cancers, Varices, Phlébitis, Hémorroïdes, les Accidents du Retour d'Age, Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, etc.

La JOUVENCE se trouve dans toutes les Pharmacies, 3 fr. 50 le flacon, 4 fr. 10 les 3 fl. en gare contre mandat-poste 10 fr. 50 adressé Ph^{ie} Mag. DUMONTIER, 1, place de la Cathédrale, Rouen. (Notice et renseignements gratuits et franco)

En vente chez M. Baron, pharmacien Carhaix

Petra eo ar paz?

Ar paz a ziskuez eo hano ar shevent



Pasaat a rer drema chom stanket krenchadennou er c'houzougen, hag o frezanz a lak da basaat. Pasaat a rer evid kas ané kuit. Aliez na zeu netra, ar pez a ro poan ha skuizder.

Ar Sirop Celtique

a lak da grenchat hag a wella d'ar goull AR SIROP CELTIQUE a harz ar boan hag ive ar skuizder.

E esa a zo e gemer. — E effejou a zo burzuduz braz. PRIZ 1 skoed. — En gwerz en holl apotikerezoù mad. Kaset franho evid mandat-post d'an Aot. MOREUL, Farmastan e Landerne.

Comptoir Agricole de Bretagne

V^{ve} Ch. MARÉCHAL

21, BOULEVARD NATIONAL, à SAINT-BRIEUC



Ecrémeuse LANZ

La plus simple de toutes les écrémeuses

Brabants MELOTTE

les plus légers, les plus résistants

Semoirs RUD-SACK, les plus perfectionnés.

En magasin, tous instruments de première marque. — Catalogue franco

En Mairie de Carhaix. le